



DECLARATION du GROUPE Crédit Mutuel - CM11¹
en matière de
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU
TERRORISME

Conformément aux obligations légales et réglementaires françaises, le Groupe Crédit Mutuel – CM11 a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces procédures sont conformes aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) ; aux obligations légales et réglementaires et notamment au Code Monétaire et Financier, à la réglementation européenne ainsi qu'aux directives européennes transposées en droit interne.

Le Groupe Crédit Mutuel – CM11 se conforme aux obligations de diligences qui répondent aux objectifs suivants.

- La connaissance du client :
 - Le client est identifié, son identité est vérifiée et les documents relatifs à cette identification sont conservés ;
 - La banque s'assure que le client ne figure pas dans les listes officielles de terroristes ou de personnes identifiées comme tel ;
 - La banque exerce une vigilance sur les transactions du client et vérifie leur cohérence par rapport au profil de celui-ci.
- La surveillance :
 - L'origine des fonds ainsi que leur destination sont contrôlées ;
 - Les transactions inhabituelles sont détectées.
- La formalisation des diligences, plus particulièrement :
 - Les transactions inhabituellement complexes ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite, sont analysées ;
 - Les déclarations de soupçon portant sur les transactions suspectes sont instruites et communiquées à l'autorité nationale compétente (Tracfin).
- Les collaborateurs sont informés de leur responsabilité :
 - Il est attendu qu'ils fassent preuve d'une vigilance permanente et qu'ils appliquent correctement les procédures ;
 - Par un accès permanent à la documentation ;
 - En s'informant et en se formant régulièrement par le biais de formations spécifiques.

¹ Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi Atlantique, Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest, Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, Crédit Mutuel Méditerranéen, Crédit Mutuel du Centre, Crédit Mutuel Normandie, Crédit Mutuel Antilles-Guyane, Crédit Mutuel Anjou, Banque fédérative du Crédit Mutuel, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM Monaco, le Groupe CIC (y compris CM-CIC EPARGNE SALARIALE), ACM VIE SA, ACM VIE SAM, ACM IARD SA et SERENIS VIS, ICM LIFE, CMMABN.

- Le contrôle du dispositif est assuré par :
 - Une équipe de contrôle permanent présente dans chaque entité ;
 - Un Contrôle des correspondants Tracfin qui ont été désignés et autorisés à traiter les déclarations de soupçons ;
 - Des contrôles périodiques sur le contenu des procédures et leur application.

Ces dispositions ont été transposées dans notre dispositif sous forme de procédures. Elles sont appliquées à l'aide d'un logiciel consacré à cet effet. Elles sont à la base du dispositif de lutte anti-blanchiment appliqué par toutes les entités du Groupe Crédit Mutuel – CM11 qu'elles soient situées en France ou à l'étranger.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons répondre aux questions suivantes basées sur le questionnaire de Wolfsberg

Anti-Money Laundering Questionnaire		
<i>Questionnaire de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent</i>		
I. General AML Policies, Practices and Procedures: <i>Politiques, pratiques et procédures générales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux</i>	Yes	No
1. Is the AML compliance program approved by the FI's board or a senior committee? <i>Le dispositif de prévention du blanchiment d'argent est-il approuvé par le conseil d'administration ou par la direction de l'institution financière?</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Does the FI have a legal and regulatory compliance program that includes a designated officer that is responsible for coordinating and overseeing the AML framework? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place un dispositif conforme aux obligations légales et réglementaires pour lequel un responsable de la conformité est nommé et chargé de coordonner et de superviser le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent?</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Has the FI developed written policies documenting the processes that they have in place to prevent, detect and report suspicious transactions? <i>L'institution financière a-t-elle développé des procédures écrites permettant la prévention, l'identification, la détection et la déclaration de toute opération suspecte?</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. In addition to inspections by the government supervisors/regulators, does the FI client have an internal audit function or other independent third party that assesses AML policies and practices on a regular basis? <i>En plus des inspections des régulateurs/superviseurs de l'Etat, l'institution financière dispose-t-elle d'un service d'audit interne ou une tierce entité indépendante pour l'évaluation régulière de ses procédures et pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent?</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>5. Does the FI have a policy prohibiting accounts/relationships with shell banks? (A shell bank is defined as a bank incorporated in a jurisdiction in which it has no physical presence and which is unaffiliated with a regulated financial group.) <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures interdisant toute relation d'affaires (y compris de comptes) avec des banques coquilles? (On entend par banque coquille, une banque immatriculée dans un pays où elle n'a aucune présence physique et qui n'est pas rattachée à un groupe financier réglementé.)</i></p>	<p>Yes ■</p>	<p>No □</p>
<p>6. Does the FI have policies to reasonably ensure that they will not conduct transactions with or on behalf of shell banks through any of its accounts or products? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures visant à empêcher, de manière raisonnable, que des transactions ne soient conclues avec ou pour le compte de banques fictives par l'utilisation de ses comptes ou de ses produits?</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>
<p>7. Does the FI have policies covering relationships with Politically Exposed Persons (PEP's), their family and close associates? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures relatives aux relations avec des personnes politiquement exposées, leur famille ou leurs proches associés?</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>
<p>8. Does the FI have record retention procedures that comply with applicable law? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures de conservation des documents conformément à la réglementation en vigueur?</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>
<p>9. Are the FI's AML policies and practices being applied to all branches and subsidiaries of the FI both in the home country and in locations outside of that jurisdiction? <i>Les politiques et pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent de l'institution financière sont-elles appliquées dans toutes ses filiales et succursales qu'elles soient nationales ou situées à l'étranger?</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>
<p>II. Risk Assessment : <i>Evaluation des Risques</i></p>	<p>Yes</p>	<p>No</p>
<p>10. Does the FI have a risk-based assessment of its customer base and their transactions? <i>L'institution financière a-t-elle une approche risque modulée en fonction du profil de son client et de la nature des transactions conclues par ce dernier?</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>
<p>11. Does the FI determine the appropriate level of enhanced due diligence necessary for those categories of customers and transactions that the FI has reason to believe pose a heightened risk of illicit activities at or through the FI? <i>L'institution financière applique-t-elle un niveau adéquat de mesures de vigilance renforcées pour les clients et les transactions dont elle pense qu'ils pourraient exposer l'institution financière à un risque élevé d'activités illicites?</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>
<p>III. Know Your Customer, Due Diligence and Enhanced Due Diligence : <i>Connaissance du Client, Mesures appropriées et Mesures de Vigilance renforcée</i></p>	<p>Yes</p>	<p>No</p>
<p>12. Has the FI implemented processes for the identification of those customers on whose behalf it maintains or operates accounts or conducts transactions? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures d'identification des clients d'ordre et pour compte desquels elle effectue des opérations ou détient</i></p>	<p>■</p>	<p>□</p>

<i>des comptes sur ses livres?</i>		
13. Does the FI have a requirement to collect information regarding its customers' business activities? <i>L'institution financière exige-t-elle des informations sur la nature des activités de sa clientèle?</i>	Yes ■	No □
14. Does the FI assess its FI customers' AML policies or practices? <i>L'institution financière évalue-t-elle les politiques et pratiques de ses clients en matière de lutte contre le blanchiment d'argent?</i>	■	□
15. Does the FI have a process to review and, where appropriate, update customer information relating to high risk client information? <i>L'institution financière a-t-elle un dispositif consistant à réviser et, le cas échéant, à mettre à jour les renseignements relatifs aux clients dont le profil de risque est élevé?</i>	■	□
16. Does the FI have procedures to establish a record for each new customer noting their respective identification documents and 'Know Your Customer' information? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures d'enregistrement qui consistent à créer un dossier pour chaque nouveau client, comprenant les documents d'identification et les renseignements relatifs à la connaissance du client?</i>	■	□
IV. Reportable Transactions and Prevention and Detection of Transactions with Illegally Obtained Funds : <i>Opérations à Déclarer, Prévention et Détection des Opérations effectuées avec des Fonds Obtenus de manière Illégales</i>	Yes	No
17. Does the FI complete a risk-based assessment to understand the normal and expected transactions of its customers? <i>L'institution financière évalue-t-elle le risque de la relation d'affaires pour comprendre les opérations normales attendues?</i>	■	□
18. Does the FI have policies or practices for the identification and reporting of transactions that are required to be reported to the authorities? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place un dispositif de détection et d'information des transactions suspectes aux autorités compétentes?</i>	■	□
19. Where cash transaction reporting is mandatory, does the FI have procedures to identify transactions structured to avoid such obligations? <i>En ce qui concerne les paiements en espèces soumis à déclaration obligatoire, l'institution financière a-t-elle mis en place des procédures visant à détecter le fractionnement de telles opérations pour éviter d'appliquer ces obligations de déclaration?</i>	■	□
20. Does the FI screen customers and transactions against lists of persons, entities or countries issued by government/competent authorities? <i>L'institution financière filtre-t-elle les clients et les opérations avec des listes de personnes, d'entités ou de pays émises par les autorités nationales ou autres autorités compétentes?</i>	■	□
21. Does the FI have policies to reasonably ensure that it only operates with correspondent banks that possess licenses to operate in their countries of origin? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place des procédures pour s'assurer de manière raisonnable, que l'ensemble de ses correspondants bancaires sont agréés dans leurs pays?</i>	■	□

<p>22. Does the FI adhere to the Wolfsberg Transparency Principles and the appropriate usage of the SWIFT MT 202/202 COV and MT 205/205 COV message formats? <i>L'institution financière adhère-t-elle aux principes de transparence du Wolfsberg et à une utilisation correcte des formats de messages SWIFT MT 202/202 COV et MT 205/205 COV ?</i></p>	<p>Yes <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>No <input type="checkbox"/></p>
<p>V. Transaction Monitoring : <i>Surveillance des Transactions</i></p>	<p>Yes</p>	<p>No</p>
<p>23. Does the FI have a monitoring program for unusual and potentially suspicious activity that covers funds transfers and monetary instruments such as travelers checks, money orders, etc? <i>L'institution financière a-t-elle mis en place un dispositif de surveillance en vue d'identifier des activités inhabituelles ou potentiellement suspectes sur les virements de fonds et les instruments monétaires comme les chèques de voyage, les mandats, etc.)?</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>VI. AML Training : <i>Formation en matière de LCB-FT</i></p>	<p>Yes</p>	<p>No</p>
<p>24. Does the FI provide AML training to relevant employees that includes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification and reporting of transactions that must be reported to government authorities. ▪ Examples of different forms of money laundering involving the FI's products and services. ▪ Internal policies to prevent money laundering. <i>L'institution financière dispense-t-elle aux employés concernés, une formation sur le blanchiment d'argent qui comprend notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La détection et la déclaration des opérations devant être signalées aux autorités compétentes;</i> • <i>Des exemples de typologies de blanchiment d'argent impliquant les produits et services de l'institution financière;</i> • <i>Des procédures internes pour prévenir le blanchiment d'argent?</i> </p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>25. Does the FI retain records of its training sessions including attendance records and relevant training materials used? <i>L'institution financière conserve-t-elle les dossiers relatifs aux séances de formation, notamment le registre des présences et les documents de formation utilisés?</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>26. Does the FI communicate new AML related laws or changes to existing AML related policies or practices to relevant employees? <i>L'institution financière communique-t-elle aux employés concernés les nouvelles lois ou les changements apportés aux politiques ou aux pratiques internes relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent?</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>27. Does the FI employ third parties to carry out some of the functions of the FI? <i>L'institution financière recourt-elle à la tierce introduction?</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>

<p>28. If the answer to question 27 is yes, does the FI provide AML training to relevant third parties that includes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification and reporting of transactions that must be reported to government authorities. ▪ Examples of different forms of money laundering involving the FI's products and services. ▪ Internal policies to prevent money laundering. <p><i>Si la réponse à la question 27 est Oui, l'institution financière dispense-t-elle aux tiers concernés une formation qui comprend notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'identification et la déclaration de transactions devant être signalées aux autorités compétentes;</i> • <i>Des exemples de différentes formes de blanchiment d'argent impliquant les produits et services de l'institution financière;</i> • <i>Les procédures internes pour prévenir le blanchiment d'argent?</i> 	<p>Yes <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>No <input type="checkbox"/></p>
Questions complémentaires		
<p>Please confirm the name of your Regulator: Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/registre-officiel/20140101_liste-EC-V2.pdf ▪ http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/Agrements_et_autorisations/Listes_assurances/2014_05-Liste-des-entreprises-assurance.pdf <p><i>Merci de nous confirmer le nom de votre Régulateur :</i> <i>Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)</i></p>		
<p>Has your institution been involved in any regulator's or criminal enforcement action resulting from violations of anti-money laundering laws or regulations in the past five years? <i>Durant ces cinq dernière années, votre institution-a-t-elle fait l'objet de sanctions administratives de votre autorité de contrôle ou judiciaires qui résulteraient du non-respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent?</i></p>	<p>Yes <input type="checkbox"/></p>	<p>No <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Do you maintain a place of business that is located at a fixed address in each country in which you are authorized to conduct banking activities? <i>Avez-vous une adresse fixe légale dans tous les pays où vous êtes autorisés à mener des activités bancaires ?</i></p>	<p>Yes <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>No <input type="checkbox"/></p>
<p>Does your institution open or maintain anonymous accounts or numbered accounts? <i>Est-ce que votre institution ouvre ou détient des comptes anonymes ou numérotés dans ses livres?</i></p>	<p>Yes <input type="checkbox"/></p>	<p>No <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Does your institution allow direct use of correspondent accounts by your customers to transact business on their behalf (i.e. do you allow payable through accounts)? <i>Votre institution permet-elle à ses clients l'accès direct aux comptes de correspondants pour conclure des transactions commerciales pour leur propre compte? (i.e. autorisez-vous les comptes de passage?)</i></p>	<p>Yes <input type="checkbox"/></p>	<p>No <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Does your institution deal with walk-in customers? <i>Est-ce que votre institution est en relation d'affaires avec des clients occasionnels?</i></p>	<p>Yes <input type="checkbox"/></p>	<p>No <input checked="" type="checkbox"/></p>

Does your institution have a process to review and, where appropriate, update customer information relating to high risk client information? <i>Votre institution a-t-elle mis en place un dispositif visant à vérifier ou le cas échéant, à mettre à jour les informations relatives aux clients avec un profil de risque élevé ?</i>	Yes ■	No □
---	----------	---------

Personnes à contacter en cas de questions :

- Responsable de la Conformité : M. Stéphane Cador
- Responsable de la Lutte Anti-Blanchiment : M. Pierre-Yves Le Borgne
- Service Conformité : (e-mail: conformitebqes@cic.fr)